

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres*

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

**Séance du 29 juin 2020**

**L'an deux mille vingt**

**Et le vingt-neuf juin à 21 heures**

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou  
Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°42-2020

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019–Budget général de la commune**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 268 034.91 euros

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Résultat de fonctionnement**

- A -Résultat de l'exercice : + 131 495.49 euros
- B -Résultats antérieurs reportés : + 136 539.42 euros
- C -Résultat à affecter : + **268 034.91 euros**
  
- D-Solde d'exécution d'investissement : + 52 607.21 euros
- E- Solde des restes à réaliser  
D'investissement : - 148 584.00 euros
- F- Besoin De Financement : 95 976.79 euros
- **AFFECTATION = C** **268 034.91euros**

- ✓ En réserves, compte R 1068 en investissement, la somme de 95 976.79 euros
- ✓ En report de fonctionnement, compte R 002, la somme de 172 058.12 euros

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*

